SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Conseil communal du 28/10/2026

Réponse à l'interpellation n°24 :
« Les peines de travail autonome ; Interpellation introduite par M. AKTAS Seydi, Conseiller communal LB » (ordre du jour complémentaire)

Le Conseil prend connaissance.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Depuis la mise en place de cette collaboration, les services communaux ont accueilli une dizaine de dossiers de personnes condamnées à une peine de travail autonome.

À ce jour, un seul dossier a fait l'objet d'un arrêt, en raison de difficultés liées aux disponibilités personnelles de l'intéressé.

Les services communaux travaillent en étroite collaboration avec la Maison de Justice de Bruxelles, tant dans l'organisation des prestations que dans le suivi des personnes accueillies.

Les peines de travail varient actuellement entre 35 et 200 heures et sont effectuées au sein de différents services communaux. Les missions concernent principalement le soutien aux équipes de nettoyage, certaines tâches administratives ainsi que les missions des gardiens de la paix.

Sur le plan qualitatif, les premiers retours sont positifs. Quelques petites difficultés ont été rencontrées dans l'organisation et le suivi des prestations, mais celles-ci ont rapidement pu être réglées grâce au travail consciencieux et à la bonne collaboration entre la Maison de Justice et les services communaux.

Concernant les perspectives, les services sont tout à fait disposés à accueillir davantage de prestataires.

Il est toutefois important de rappeler que l'objectif de ce dispositif n'est évidemment pas de remplacer les travailleurs communaux. Les personnes qui effectuent une peine de travail doivent être encadrées et accompagnées dans leurs missions. L'idée est avant tout d'apporter un soutien supplémentaire aux équipes, tout en permettant aux personnes concernées d'effectuer leur peine dans un cadre utile à la collectivité.

Le Collège souhaite donc poursuivre cette collaboration, qui présente un intérêt tant pour les services communaux que pour les personnes accueillies.

Je vous remercie.